

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **10**

Ayant reçu mandat : **7**

Absents : **0**

Excusés : **2**

DELIBERATION n° CA25-03-212

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mars à 11 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 5 mars 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON donne pouvoir à
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Julien VALENTIN représenté par
M. Guy JANSON
M. Vincent VERSTRAETE représenté par
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON représenté par
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Philippe PICHERY représenté par
M. Alain BALLAND

Excusés :

Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET
M. Christian AUBERTIN

Excusés :

M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Alain BALLAND
M. Didier KURZ

M. Léo LEROY
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 (dix) membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Présentation et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024 et affectation du résultat 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE16-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que pour les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion d'un service public à caractère industriel et commercial, le compte de fin d'exercice est constitué par :
 - Un rapport du Directeur, ordonnateur de l'EPIC, sur l'activité de la régie au cours du dernier exercice ;
 - Un compte financier annexé au rapport constitué du compte administratif et du compte de gestion.

Le rapport du Directeur sur l'exercice 2024 est soumis aux membres du Conseil d'administration, ainsi que le résultat d'exploitation 2024 qui s'établit comme suit :

COMPTE FINANCIER 2024	Exercice 2024 Dépenses	Exercice 2024 Recettes	Exercice 2024 Résultat	Résultat 2023 reporté	Résultat de clôture 2024
Exploitation	10 467 871,64	10 141 932,74	-325 938,90	639 170,76	313 231,86
Investissement	792 844,65	856 822,57	63 977,92	2 415 693,82	2 479 671,74
Résultat global	11 260 716,29	10 998 755,31	261 960,98	3 054 864,78	2 792 903,60

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ARRETE** le rapport du directeur sur l'exercice 2024 ;
- **APPROUVE** le compte financier 2024 conformément aux documents joints en annexes (compte administratif et compte de gestion).
- **AFFECTE** le résultat d'exploitation (excédent de la section exploitation) comme suit :
 - Section 002 : résultat d'exploitation 2024 reporté : 313 231,86 €.
- **AFFECTE** le résultat d'investissement (excédent de la section investissement) comme suit :
 - Section 001 : résultat d'investissement 2024 reporté : 2 479 671,74 €.

VOTES

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.


**Le Président,
Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire le 25/04/2025
Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 25/04/2025
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 25/04/2025

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_212-DE
Reçu le 25/04/2025

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY

Siège social : Aéroport de Vatry – Bâtiment administratif rue Louis Blériot – 51320 BUSSY-LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n° 820 964 260

COMPTES ADMINISTRATIFS - 2024

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents ou représentés : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10

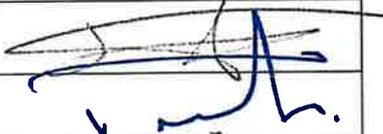
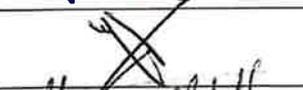
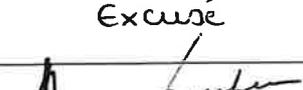
Votes :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date de convocation : 05/03/2025

Présenté par Le Directeur Général, Monsieur Fabrice PAUQUET
Et délibéré par le Conseil d'Administration,
Réuni en session
A Châlons-en-Champagne, le 21 mars 2025

Les membres :

NOM	REPRESENTATION	SIGNATURE
M. Jean-Marc ROZE	/	
M. Charles DE COURSON	Donne pouvoir à M. Rudy NAMUR	
Mme Frédérique SCHULTHESS	/	Excusée
M. Jean-Pierre FORTUNÉ	/	
M. Rudy NAMUR	/	
M. Christian BRUYEN	Donne pouvoir à M. Jean-Marc ROZE	
M. Julien VALENTIN	Représenté par son suppléant M. Guy JANSON	
M. Vincent VERSTRAETE	Représenté par son suppléant M. Philippe SALMON	
M. Thibaut DUCHÊNE	/	Excusé
M. Jacques JESSON	Représenté par son suppléant M. Pierre POUPART	
M. Arnaud ROBINET	Donne pouvoir à M. Jean-Pierre FORTUNÉ	
M. Philippe PICHERY	Représenté par son suppléant M. Alain BALLAND	

Certifié exécutoire par le Directeur, compte tenu de la transmission en préfecture,
Le, A,

Et de la publication le
Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_212-DE
Reçu le 25/04/2025

BILAN
EXERCICE 2024

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	Exercice 2024		Exercice 2023
	Brut	Amortissements et provisions	
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	508 344,10	246 705,65	169 143,52
Frais d'établissement (201)			
Frais de recherche et de développement (203)	20 042,13	8 016,86	16 033,70
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires (205)	488 301,97	238 688,79	153 109,82
Autres immobilisations incorporelles (206, 208)			
Immobilisations incorporelles en cours (232)			
Avances et acomptes (237)			
Immobilisations corporelles	2 688 681,88	716 118,85	1 702 857,49
Terrains (211)			
Constructions (213, 214)	977 169,24	182 304,35	843 723,39
Installations techniques, matériels et outillages (215)	444 699,67	106 987,16	100 679,75
Autres immobilisations corporelles (212, 216, 218)	1 266 812,97	426 827,34	758 454,35
Immobilisations corporelles en cours (231)			
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (238)			
Immobilisations financières			278 407,05
Participations (261, 266)			
Créances rattachées à des participations (267)			
Autres titres immobilisés (271, 272)			
Prêts (274)			
Autres (275, 276)			278 407,05
TOTAL I	3 197 025,98	962 824,50	2 234 201,48
			2 150 408,06

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_212-DE
Reçu le 25/04/2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	Exercice 2024		Exercice 2023
	Brut	Amortissements et provisions Net	
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en cours			
Matières premières et autres approvisionnements (31, 32)			
En cours de production (biens et services) (33, 34)			
Produits intermédiaires et finis (35)			
Marchandises (37)			
Avances et acomptes versés sur commandes (409)			
Créances d'exploitation			
Créances clients et comptes rattachés (41 sauf 419)	3 483 601,68	3 483 601,68	4 564 833,77
Autres (42, 43, 44, 46,47)	3 400 161,33 83 440,35	3 400 161,33 83 440,35	4 453 544,40 111 289,37
Créances diverses			
Valeurs mobilières de placement (50)	1 934 966,14	1 934 966,14	680 758,56
Disponibilités (51, 53, 54, 58)	1 815 725,51	1 815 725,51	626 809,22
Charges constatées d'avance (486)	119 240,63	119 240,63	53 949,34
TOTAL II	5 418 567,82	5 418 567,82	5 245 592,33
Comptes de régularisation			
Charges à répartir sur plusieurs exercices (481) (III)			
Autres (IV)			
Ecart de conversion - Actif (476) (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 615 593,80	962 824,50	7 396 000,39

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_212-DE
Reçu le 25/04/2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF (en euros)	Avant affectation 2024	Avant affectation 2023	Après affectation 2024	Après affectation 2023
CAPITAUX PROPRES				
Dotation (1021)	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
Complément de dotation - Etat (1022)				
Complément de dotation - Autres organismes (1023)				
Affectation (1027)				
Fonds propres (1031)				
Autres compléments de dotation - Etat (1032)				
Autres compléments de dotation - Autres organismes (1033)				
Dons et legs en capital (1035)				
Ecart de réévaluation (105)				
Réserves (106)				
Report à nouveau (11)	639 170,96	312 145,41	639 170,96	312 145,41
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (12)	-325 938,90	327 025,55	-325 938,90	327 025,55
Sous-total : Situation nette	4 313 232,06	4 639 170,96	4 313 232,06	4 639 170,96
Subvention d'investissement (13)	289 210,73		289 210,73	
Provisions réglementées (14)				
TOTAL I	4 602 442,79	4 639 170,96	4 602 442,79	4 639 170,96

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_212-DE
Reçu le 25/04/2025

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF (en euros)	Avant affectation 2024	Avant affectation 2023	Après affectation 2024	Après affectation 2023
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques (151)				
Provisions pour charges (157)				
Autres provisions pour charges (158)	712 971,79	712 971,79	712 971,79	712 971,79
TOTAL II	712 971,79	712 971,79	712 971,79	712 971,79
DETTES FINANCIERES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164)	300 000,00	450 000,00	300 000,00	450 000,00
Emprunts et dettes financières divers (167, 168)	10 374,61		10 374,61	1 814,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (419)	114 659,19	27 874,59	114 659,19	27 874,59
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (40)	951 918,20	911 893,36	951 918,20	911 893,36
Dettes fiscales et sociales (43, 44)	447 467,09	434 886,38	447 467,09	434 886,38
Autres (42, 45, 46)	444 016,25	81 470,62	444 016,25	81 470,62
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Comptes transitoires ou d'attente (47)	183 578,57	163 793,28	183 578,57	163 793,28
Produits constatés d'avance (487)				
TOTAL III	2 268 435,34	1 907 938,95	2 452 013,91	2 071 732,23
COMPTES DE REGULARISATION				
Ecart de conversion - Passif (477) (IV)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	7 757 053,88	7 422 060,98	7 757 053,88	7 422 060,98

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET 82096426000013	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : AGENT COMPTABLE AEROPORT DE VATRY

EPIC

M. 4 (1)

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M 4, M. 41, M 42, M. 43, M. 44 au M. 49

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 19

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Sans Objet

C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature

Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

22

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.6211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) de l'article pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) de l'article pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 10 467 871,64	G 10 141 932,74	G-A -325 938,90
	Section d'investissement	B 792 844,65	H 856 822,57	H-B 63 977,92

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 639 170,76 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 415 693,82 (si excédent)

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 11 260 716,29	Q= G+H+I+J 14 053 619,89	=Q-P 2 792 903,60

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 277 045,00	L 160 789,27
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 277 045,00	= K+L 160 789,27

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 10 467 871,64	= G+I+K 10 781 103,50	313 231,86
	Section d'investissement	= B+D+F 1 069 889,65	= H+J+L 3 433 305,66	2 363 416,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 11 537 761,29	= G+H+I+J+K+L 14 214 409,16	2 676 647,87

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 277 045,00	L 160 789,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	160 789,27
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	277 045,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	4 369 666,00	4 369 665,71	0,00	0,00	0,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 349 015,00	5 349 015,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	180,00	153,10	0,00	0,00	26,90
Total des dépenses de gestion courante		9 718 861,00	9 718 833,81	0,00	0,00	27,19
66	Charges financières	380 295,00	379 840,72	0,00	0,00	454,28
67	Charges exceptionnelles	88 564,00	88 552,93	0,00	0,00	11,07
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 187 720,00	10 187 227,46	0,00	0,00	492,54
023	Virement à la section d'investissement	22 059,76				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	280 645,00	280 644,18			0,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		302 704,76	280 644,18			22 060,58
TOTAL		10 490 424,76	10 467 871,64	0,00	0,00	22 553,12
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	36 096,82	0,00	0,00	-6 096,82
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 600 695,00	5 812 882,78	0,00	0,00	-212 187,78
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 077 859,00	4 145 679,51	0,00	0,00	-67 820,51
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		9 708 554,00	9 994 659,11	0,00	0,00	-286 105,11
76	Produits financiers	1 769,00	1 769,31	0,00	0,00	-0,31
77	Produits exceptionnels	140 931,00	145 504,32	0,00	0,00	-4 573,32
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		9 851 254,00	10 141 932,74	0,00	0,00	-290 678,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		9 851 254,00	10 141 932,74	0,00	0,00	-290 678,74
Pour information		639 170,76				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	225 784,00	175 861,05	0,00	49 922,95
21	Immobilisations corporelles	754 127,00	466 983,60	277 045,00	10 098,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		979 911,00	642 844,65	277 045,00	60 021,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 325 455,24	0,00	0,00	2 325 455,24
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 475 455,24	150 000,00	0,00	2 325 455,24
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 455 366,24	792 844,65	277 045,00	2 385 476,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		3 455 366,24	792 844,65	277 045,00	2 385 476,59
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	450 000,00	289 210,73	160 789,27	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		450 000,00	289 210,73	160 789,27	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 560,61	8 560,61	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	278 407,05	278 407,05	0,00	0,00
Total des recettes financières		286 967,66	286 967,66	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		736 967,66	576 178,39	160 789,27	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	22 059,76			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	280 645,00	280 644,18		0,82
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		302 704,76	280 644,18		22 060,58
TOTAL		1 039 672,42	856 822,57	160 789,27	22 060,58
Pour information		2 415 693,82			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV.A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 369 665,71		4 369 665,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 349 015,00		5 349 015,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	153,10		153,10
66	Charges financières	379 840,72	0,00	379 840,72
67	Charges exceptionnelles	88 552,93	0,00	88 552,93
68	Dot, Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	280 644,18	280 644,18
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	10 187 227,46	280 644,18	10 467 871,64

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

-

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 467 871,64
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	150 000,00	0,00	150 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	175 861,05	0,00	175 861,05
21	Immobilisations corporelles (6)	466 983,60	0,00	466 983,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	792 844,65	0,00	792 844,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

-

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	792 844,65
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 096,82		36 096,82
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 812 882,78		5 812 882,78
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	4 145 679,51		4 145 679,51
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	1 769,31	0,00	1 769,31
77	Produits exceptionnels	145 504,32	0,00	145 504,32
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	10 141 932,74	0,00	10 141 932,74

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	639 170,76
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 781 103,50
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	289 210,73	0,00	289 210,73
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 560,61	0,00	8 560,61
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	278 407,05	0,00	278 407,05
28	Amortissement des immobilisations		280 644,18	280 644,18
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	576 178,39	280 644,18	856 822,57

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	2 415 693,82
---	---------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 272 516,39
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de régulariser les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	4 369 666,00	4 369 665,71	0,00	0,00	0,29
60221	Combustibles et carburants	90 000,00	83 619,44	0,00	0,00	6 380,56
604	Achats d'études, prestations de services	35 000,00	34 480,05	0,00	0,00	519,95
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	550 000,00	552 125,60	0,00	0,00	-2 125,60
6063	Fournitures entretien et petit équipt	134 000,00	132 542,69	0,00	0,00	1 457,31
6064	Fournitures administratives	8 500,00	7 483,39	0,00	0,00	1 016,61
6066	Carburants	3 700,00	3 767,81	0,00	0,00	-67,81
6068	Autres matières et fournitures	70 000,00	65 974,50	0,00	0,00	4 025,50
611	Sous-traitance générale	1 171 844,00	1 233 583,78	0,00	0,00	-61 739,78
6122	Crédit-ball mobilier	10 050,00	7 348,56	0,00	0,00	2 701,44
6132	Locations immobilières	151 600,00	157 054,46	0,00	0,00	-5 454,46
6135	Locations mobilières	250 000,00	231 477,04	0,00	0,00	18 522,96
614	Charges locatives et de copropriété	12 000,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	69 700,00	73 733,76	0,00	0,00	-4 033,76
61551	Entretien matériel roulant	71 000,00	85 102,66	0,00	0,00	-14 102,66
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 106,00	2 755,98	0,00	0,00	350,02
6156	Maintenance	166 000,00	158 351,05	0,00	0,00	7 648,95
6161	Multirisques	54 432,00	49 228,76	0,00	0,00	5 203,24
6162	Assurance obligatoire dommage construct ^e	32 104,00	31 520,08	0,00	0,00	583,92
6168	Autres	400,00	140,19	0,00	0,00	259,81
6226	Honoraires	150 000,00	116 022,77	0,00	0,00	33 977,23
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 900,00	3 863,43	0,00	0,00	36,57
6231	Annonces et insertions	14 300,00	15 848,00	0,00	0,00	-1 548,00
6237	Publications	1 143 871,00	1 144 031,39	0,00	0,00	-160,39
6241	Transports sur achats	2 500,00	3 236,86	0,00	0,00	-736,86
6251	Voyages et déplacements	14 100,00	12 803,66	0,00	0,00	1 296,34
6256	Missions	696,00	514,20	0,00	0,00	181,80
6257	Réceptions	3 500,00	2 403,52	0,00	0,00	1 096,48
6261	Frais d'affranchissement	3 100,00	2 854,96	0,00	0,00	245,04
6262	Frais de télécommunications	29 000,00	29 361,61	0,00	0,00	-361,61
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	11 400,00	10 620,85	0,00	0,00	779,15
6288	Autres	1 400,00	1 479,16	0,00	0,00	-79,16
635111	Cotisal ^e Foncière des Entreprises	89 414,00	89 414,00	0,00	0,00	0,00
635112	Cotisal ^e Valeur Ajoutée Entreprises	3 961,00	3 961,00	0,00	0,00	0,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	1 200,00	1 429,00	0,00	0,00	-229,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 250,00	1 245,50	0,00	0,00	4,50
6358	Autres droits	11 638,00	13 286,00	0,00	0,00	-1 648,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 349 015,00	5 349 015,00	0,00	0,00	0,00
6211	Personnel intérimaire	314 054,00	220 923,14	0,00	0,00	93 130,86
6218	Autre personnel extérieur	29 735,64	29 735,64	0,00	0,00	0,00
6311	Taxe sur les salaires	47 502,00	70 882,26	0,00	0,00	-23 380,26
6333	Particip. employeurs format ^e pro. cont.	253 318,36	257 791,48	0,00	0,00	-4 473,12
6334	Particip. employeurs effort construct ^e	13 949,63	28 400,11	0,00	0,00	-14 450,48
6335	Versts libératoires exonérat ^e taxe appr.	20 116,91	18 947,89	0,00	0,00	1 169,02
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 156,99	1 494,90	0,00	0,00	-337,91
6411	Salaires, appointements, commissions	3 327 370,92	3 379 446,70	0,00	0,00	-52 075,78
6412	Congés payés	87 811,00	123 147,31	0,00	0,00	-35 336,31
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	816 565,89	802 289,87	0,00	0,00	14 276,02
6452	Cotisations aux mutuelles	66 489,26	70 642,11	0,00	0,00	-4 152,85
6453	Cotisations aux caisses de retraites	200 770,92	179 538,74	0,00	0,00	21 232,18
6458	Cotisal ^e autres organismes sociaux	91 442,59	44 138,38	0,00	0,00	47 304,21
6471	Prestations directes	0,00	45 078,50	0,00	0,00	-45 078,50
6472	Versements aux comités d'entreprise	18 598,88	20 667,76	0,00	0,00	-2 068,88
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	9 985,01	0,00	0,00	5 014,99
648	Autres charges de personnel	45 132,01	45 905,20	0,00	0,00	-773,19
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	180,00	153,10	0,00	0,00	26,90

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6542	Créances éteintes	180,00	153,10	0,00	0,00	26,90
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		9 718 861,00	9 718 833,81	0,00	0,00	27,19
66	Charges financières (b) (5)	380 295,00	379 840,72	0,00	0,00	454,28
66111	Intérêts réglés à l'échéance	380 000,00	379 545,72	0,00	0,00	454,28
666	Pertes de change	295,00	295,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	88 564,00	88 552,93	0,00	0,00	11,07
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	45 997,83	45 986,76	0,00	0,00	11,07
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	428,33	428,33	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	42 137,84	42 137,84	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		10 187 720,00	10 187 227,46	0,00	0,00	492,54
023	Virement à la section d'investissement	22 059,76				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	280 645,00	280 644,18			0,82
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	280 645,00	280 644,18			0,82
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		302 704,76	280 644,18			22 060,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		302 704,76	280 644,18			22 060,58
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 490 424,76	10 467 871,64	0,00	0,00	22 553,12
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	30 000,00	36 096,82	0,00	0,00	-6 096,82
64198	Autres remboursements	30 000,00	36 096,82	0,00	0,00	-6 096,82
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 600 695,00	5 812 882,78	0,00	0,00	-212 187,78
706	Prestations de services	4 738 235,00	4 841 526,67	0,00	0,00	-103 291,67
7083	Locations diverses	574 500,00	897 675,89	0,00	0,00	-323 175,89
7085	Ports et frais accessoires facturés	246 015,00	2 520,00	0,00	0,00	243 495,00
7088	Autres produits activités annexes	41 945,00	71 160,22	0,00	0,00	-29 215,22
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 077 859,00	4 145 679,51	0,00	0,00	-67 820,51
74	Subventions d'exploitation	4 077 859,00	4 145 679,51	0,00	0,00	-67 820,51
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		9 708 554,00	9 994 659,11	0,00	0,00	-286 105,11
76	Produits financiers (b)	1 769,00	1 769,31	0,00	0,00	-0,31
766	Gains de change	1 769,00	1 769,31	0,00	0,00	-0,31
77	Produits exceptionnels (c)	140 931,00	145 504,32	0,00	0,00	-4 573,32
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénéf)	10 540,00	0,00	0,00	0,00	10 540,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	65 995,26	66 168,96	0,00	0,00	-173,70
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	64 395,74	79 335,36	0,00	0,00	-14 939,62
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		9 851 254,00	10 141 932,74	0,00	0,00	-290 678,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		9 851 254,00	10 141 932,74	0,00	0,00	-290 678,74
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		639 170,76				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 689 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	225 784,00	175 861,05	0,00	49 922,95
2051	Concessions et droits assimilés	225 784,00	175 861,05	0,00	49 922,95
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	754 127,00	466 983,60	277 045,00	10 098,40
2135	Installations générales, agencements	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
2154	Matériel industriel	507 045,00	254 106,12	277 045,00	-24 106,12
2181	Installat° générales, agencements	10 000,55	29 263,73	0,00	-19 263,18
2182	Matériel de transport	54 201,47	54 201,47	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	32 238,47	32 238,47	0,00	0,00
2184	Mobilier	95 487,51	88 195,81	0,00	7 291,70
2188	Autres immobilisations corporelles	15 154,00	8 978,00	0,00	6 176,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		979 911,00	642 844,65	277 045,00	60 021,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 325 455,24	0,00	0,00	2 325 455,24
1021	Dotation	2 325 455,24	0,00	0,00	2 325 455,24
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 475 455,24	150 000,00	0,00	2 325 455,24
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 455 366,24	792 844,65	277 045,00	2 385 476,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 455 366,24	792 844,65	277 045,00	2 385 476,59
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	450 000,00	289 210,73	160 789,27	0,00
1313	Subv. équipt Départements	450 000,00	289 210,73	160 789,27	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		450 000,00	289 210,73	160 789,27	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 560,61	8 560,61	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	278 407,05	278 407,05	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	278 407,05	278 407,05	0,00	0,00
Total des recettes financières		286 967,66	286 967,66	0,00	0,00
Total des recates d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		736 967,66	576 178,39	160 789,27	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	22 059,76			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	280 645,00	280 644,18		0,82
28031	Frais d'études	4 009,00	4 008,43		0,57
2805	Licences, logiciels, droits similaires	79 359,00	79 357,69		1,31
28135	Installations générales, agencements, ..	48 860,00	48 858,50		1,50
28153	Installations à caractère spécifique	1 986,00	1 986,00		0,00
28154	Matériel industriel	15 088,00	15 087,36		0,64
28181	Installations générales, agencements	33 203,00	33 201,69		1,31
28182	Matériel de transport	40 518,00	40 516,84		1,16
28183	Matériel de bureau et informatique	19 863,00	19 861,57		1,43
28184	Mobilier	2 337,00	2 336,19		0,81
28188	Autres	35 422,00	35 429,91		-7,91
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		302 704,76	280 644,18		22 060,58
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		302 704,76	280 644,18		22 060,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 039 672,42	856 822,57	160 789,27	22 060,58
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 415 693,82			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15. 2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2024

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 415 693,82
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-261 198,59
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde 1 = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 154 495,23

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde 1) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 154 495,23
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde 1) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 154 495,23

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	2 475 455,24	150 000,00	277 045,00	427 045,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	581 111,81	559 051,23	160 789,27	719 840,50
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	-1 894 343,43	409 051,23	-116 255,73	292 795,50
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00			2154495,23
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	0,00			2154495,23
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				2447290,73

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants: NEquilibre budgétaire - DépensesN et "Equilibre budgétaire - Recette"
 (2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés
 (3) Mandats et titres émis
 (4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 475 455,24	150 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		150 000,00	150 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	150 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 325 455,24	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1021	Dotation	2 325 455,24	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		581 111,81	III 559 051,23
Ressources propres externes de l'année (a)		278 407,05	278 407,05
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	278 407,05	278 407,05
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		302 704,76	280 644,18
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	4 009,00	4 008,43
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	79 359,00	79 357,69
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	48 860,00	48 858,50
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	1 986,00	1 986,00
28154	<i>Matériel industriel</i>	15 088,00	15 087,36
28181	<i>Installations générales, agencements</i>	33 203,00	33 201,69
28182	<i>Matériel de transport</i>	40 518,00	40 516,84
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	19 863,00	19 861,57
28184	<i>Mobilier</i>	2 337,00	2 336,19
28188	<i>Autres</i>	35 422,00	35 429,91
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	22 059,76	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE 2024

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_212-DE
Reçu le 25/04/2025

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

CHARGES	Exercice 2024		Exercice 2023	
		Totaux partiels		Totaux partiels
CHARGES D'EXPLOITATION				
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES DANS L'EXERCICE				
Achats de marchandises (607)				
Variation de stocks de marchandises (6037)				
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DE TIERS		4 510 988,99		4 582 554,63
Achats stockés d'approvisionnements :				
- matières premières (601)	83 619,44			
- autres approvisionnements (602)	34 480,05			
Variations des stocks d'approvisionnements (6031, 6032)	1 233 583,78			
achat d'études et prestations de services (604)	761 893,99			
Achats de sous-traitance (611)	250 658,78			
Achats non stockés de matières et fournitures (606)	7 348,56			
Services extérieurs :	2 139 404,39			
- personnel intérimaire (621)				
- loyers en crédit-bail (612)				
- autres (613, 614, 615, 616, 617, 618, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628)				
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		486 852,14		363 454,99
Sur rémunérations (631, 633)	377 516,64			
Autres (635, 637)	109 335,50			
CHARGES DE PERSONNEL		4 684 742,76		4 794 807,29
Salaires et traitements (641, 643, 644, 646, 648)	3 512 402,39			
Charges sociales (645, 647)	1 172 340,37			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		280 644,18		308 920,96
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (6811, 6812)	280 644,18			
Sur immobilisations : dotations aux provisions (6813)				
Sur actif circulant : dotations aux provisions (6817)				
Pour risques et charges : dotations aux provisions (6815)				
AUTRES CHARGES		153,10		3 516,82
Autres charges (65)	153,10			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)		9 963 381,17		10 053 254,69

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

CHARGES	Exercice 2024		Exercice 2023	
		Totaux partiels	Totaux partiels	Totaux partiels
CHARGES SPECIFIQUES		9 963 381,17		10 053 254,69
REPORT				
TOTAL DES CHARGES SPECIFIQUES (II)				
CHARGES FINANCIERES		379 840,72		116 719,00
Dotations aux amortissements et aux provisions (686)	379 545,72			
Intérêts et charges assimilées (661)	295,00			
Différence négative de change (666)				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement (667)				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (III)		379 840,72		116 719,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		88 552,93		268 209,37
Sur opérations de gestion (671)	45 986,76			
Reversement de l'excédent (672)	428,33			
titres annulés sur exercice antérieur (673)				
Sur opérations en capital :				
- valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés (675)				
- autres (676)	42 137,84			
Dotations aux amortissements et aux provisions :				
- dotations aux provisions réglementées (6872, 6873, 6874)				
- dotations aux amortissements et aux autres provisions (6871, 6875, 6876)				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)		88 552,93		431 670,08
Impôts sur les bénéfices et assimilés (69) (V)				
TOTAL DES CHARGES (VI = I+II+III+IV+V)		10 431 774,82		10 601 643,77
Soide créditeur : bénéfice				327 025,55
TOTAL GENERAL		10 431 774,82		10 928 669,32

Accusé de réception en préfecture
051-829964260-20250321-CA202503_212-DE
Reçu le 25/04/2025

ETAT DE REALISATION DES OPERATIONS

EXERCICE 2024

EPIC - AEROPORT DE VATRY

Compte	EXECUTION			PREVISIONS		
	Montant brut des dépenses	Reversements	Montant net des dépenses	Credits ouverts	Ordres budgétaires	Non employés
10 - Dotations, fonds divers et réserves				2 325 455,24		2 325 455,24
1021 - Dotacion				2 325 455,24		2 325 455,24
16 - Emprunts et dettes assimilés	151 632,00	1 632,00	150 000,00	150 000,00		
1641 - Emprunts en euro	150 000,00		150 000,00	150 000,00		
165 - Dépôts & cautions reçus	1 632,00	1 632,00				
165 - Dépôts & cautions reçus	1 632,00	1 632,00				
20 - Immobilisations incorporelles	179 061,05	3 200,00	175 861,05	225 784,00		49 922,95
2051 - Immobilisations incorporelles	179 061,05	3 200,00	175 861,05	225 784,00		49 922,95
21 - Immobilisations corporelles	466 983,60		466 983,60	754 127,00		287 143,40
2135 - Installations construct				40 000,00		40 000,00
2135 - Installations construct	254 106,12		254 106,12	507 045,00		252 938,88
2154 - Matériel industriel	29 263,73		29 263,73	10 000,55		-19 263,18
2181 - Installations diverses	54 201,47		54 201,47	54 201,47		
2182 - Matériel de transport	32 238,47		32 238,47	32 238,47		
2183 - Matériel bureau & informatique	88 195,81		88 195,81	95 487,51		7 291,70
2184 - Mobilier	8 976,00		8 976,00	15 154,00		6 176,00
2188 - Matériels divers	797 676,65		792 844,65	3 455 366,24		2 662 521,59
TOTAL -		4 832,00				
Compte	EXECUTION			PREVISIONS		
	Montant brut des recettes	Annulations	Montant net des recettes	Prévisions	Plus values	Moins values
001 - Resultat d'investissement				2 415 693,82		2 415 693,82
021 - Virement sect fonciement				22 059,76		22 059,76
040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	280 844,18		280 844,18	280 845,00		0,82
28031 - Frais d'études	4 009,43		4 009,43	4 009,00		0,57
28051 - Amortissement concession, droit, brevet	79 357,69		79 357,69	79 359,00		1,31
28135 - Installations construct	48 856,50		48 856,50	48 860,00		1,50
28153 - Installations spécifiques	1 986,00		1 986,00	1 986,00		
28154 - Matériel industriel	15 087,36		15 087,36	15 088,00		0,64
28181 - Installations diverses	33 201,69		33 201,69	33 203,00		1,31
28182 - Matériel de transport	40 516,84		40 516,84	40 516,00		1,16
28184 - Matériel bureau & informatique	19 861,57		19 861,57	19 863,00		1,43
28184 - Mobilier	2 336,19		2 336,19	2 337,00		0,81
28188 - Autres	35 429,91		35 429,91	35 429,00	7,91	
13 - Subventions d'investissement	289 210,73		289 210,73	450 000,00		160 789,27
1312 - Regions	289 210,73		289 210,73	450 000,00		160 789,27

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_212-DE
Reçu le 25/04/2025

	EXECUTION		PREVISIONS	
	Reversements		Ordres budgétaires	
	Montant brut des dépenses	Montant net des dépenses	Crédits ouverts	Non employés
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 560,61		8 560,61	
165 - Dépôts & cautionnements reçus	8 560,61		8 560,61	
27 - Autres immobilisations financières	278 407,05		278 407,05	
273 - Dépôts & cautionnements versés	278 407,05		278 407,05	
TOTAL -	856 822,57		3 455 366,24	2 598 543,67
	EXECUTION		PREVISIONS	
	Reversements		Ordres budgétaires	
Compte	Montant brut des dépenses	Montant net des dépenses	Crédits ouverts	Non employés
011 - Charges à caractère général	4 860 656,91	511 191,20	4 369 665,71	0,29
60221 - Combustibles	93 700,00	10 080,56	83 619,44	6 380,56
604 - Achats d'études & prestat	34 480,05		34 480,05	519,99
6051 - Fournitures non stockables	634 087,33	81 961,73	552 125,60	-2 125,80
6063 - Fournitures d'entretien	104 743,44	1 324,56	103 418,86	1 581,14
60031 - Achats vêtement du personnel	29 123,83		29 123,83	-123,83
6064 - Fournitures administratives	7 483,39		7 483,39	1 016,61
6066 - Carburants	3 767,81		3 767,81	-67,81
6068 - Autres matières & fournitures	63 912,02	17 937,58	65 974,50	4 025,50
811 - Sous traitance générale	1 237 853,31	3 579,53	1 233 893,78	-61 739,78
6122 - Crédit bail mobilier	7 348,56		7 348,56	2 701,44
6132 - Locations immobilières	173 142,81	16 088,35	157 054,46	-5 454,46
6135 - Locations mobilières	264 161,72	32 664,98	231 477,04	18 522,96
814 - Charges locales, copropriété	6 000,00		6 000,00	6 000,00
61521 - Entretien et réparations sur biens immob	73 733,76		73 733,76	-4 033,76
61551 - Matériel roulant	90 482,36	5 379,70	85 102,66	-14 102,66
61556 - Autres biens mobiliers	2 755,98		2 755,98	350,02
6156 - Maintenance	194 168,75	35 817,70	158 351,05	7 648,95
6161 - Multirisques	52 799,68	3 570,92	49 228,76	5 203,24
6162 - Assurance dommage construction	65 389,55	33 869,47	31 520,08	563,92
6168 - Autres	140,19		140,19	259,61
618 - Divers	5 028,53		5 028,53	
6226 - Honoraires	122 835,98	6 913,21	116 022,77	33 977,23
6227 - Frais d'octets & de contenus	8 433,48	5 570,05	3 863,43	36,57
6231 - Annonces & insertions	15 848,00		15 848,00	-1 548,00
6237 - Publications	1 209 147,77	65 116,38	1 144 031,39	-160,39
6241 - Transports / achats	3 236,66		3 236,66	-738,06
6251 - Voyages & déplacements	13 321,56	517,90	12 803,65	1 296,34
6256 - Missions	514,20		514,20	181,80
6257 - Réceptions	2 403,52		2 403,52	1 096,46
	EXECUTION		PREVISIONS	
	Reversements		Ordres budgétaires	
Compte	Montant brut des dépenses	Montant net des dépenses	Crédits ouverts	Non employés
6261 - Frais d'affranchissement	2 854,96		2 854,96	245,04
6262 - Frais de télécommunications	29 747,63	386,02	29 361,61	-361,61
627 - Services bancaires & assimilés	1 000,00		1 000,00	

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_212-DE
Reçu le 25/04/2025

6281 - Concours divers (cotisations.)	11 420,85	600,00	10 620,85	11 400,00		779,15
6288 - Autres prestations extérieures diverses	1 533,47	54,31	1 479,16	1 400,00		-79,16
635111 - Cotisation foncière entreprise	271 733,00	182 319,00	89 414,00	89 414,00		
635112 - Cotisation valeur ajoutée ent	6 152,00	2 191,00	3 961,00	3 961,00		
63514 - Taxe / véhicules de sociétés	1 429,00		1 429,00	1 200,00		-229,00
6354 - Droit d'enregistrement, timbre	1 245,50		1 245,50	1 250,00		4,50
6358 - Autres droits	13 286,00		13 286,00	11 638,00		-1 648,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 163 611,33	63 920,78	5 099 690,55	5 349 015,00		249 324,45
0211 - Personnel intermédiaire	228 569,30	7 646,16	220 923,14	314 054,00		93 130,86
0218 - Autre personnel extérieur	29 735,64		29 735,64	29 735,64		
0311 - Taxe / les salaires	70 949,93	67,67	70 882,26	47 502,00		-23 380,26
6333 - Participation formation continue	29 757,47		29 757,47	30 997,46		1 239,99
63331 - Formations réalisées	230 505,26	2 471,25	228 034,01	222 320,90		-5 713,11
6334 - Participatif effort construct	28 400,11		28 400,11	13 949,63		-14 450,48
6335 - Exoneral taxe d'apprentissage	18 947,89		18 947,89	20 116,91		1 169,02
6336 - Cotisation au CNFPT	1 494,90		1 494,90	1 156,99		-337,91
6411 - Salaires, appointements	3 144 805,39	14 703,94	3 130 101,45	3 327 370,92		197 269,47
6412 - Congés payés	149 398,53	26 251,22	123 147,31	87 811,00		-35 336,31
6415 - Indemnités de sécurité sociale	20,80		20,80			-20,80
6451 - Cotisal à l'URSSAF	815 680,99	11 391,12	802 289,87	816 585,89		14 276,02
6452 - Cotisal aux mutuelles	72 031,53	1 388,42	70 643,11	66 489,26		-4 152,85
6453 - Cotisal caisses de retraites				200 770,92		200 770,92
64531 - RETRAITE B2V	165 455,70		165 455,70			-165 455,70
64532 - RETRAITE IRCANTEC	14 083,04		14 083,04			-14 083,04
6456 - Autres organismes sociaux	7 838,38		7 838,38			-7 838,38
64681 - PREVOYANCE NON CADRE	20 164,86		20 164,86	29 447,67		9 282,81
64682 - PREVOYANCE CADRE	16 135,14		16 135,14	61 994,92		45 859,78
6471 - Prestations directes	45 078,50		45 078,50			-45 078,50
	EXECUTION		PREVISIONS			
	Montant brut des dépenses	Reversements	Montant net des dépenses	Crédits ouverts	Ordres budgétaires	Non employés
Compte						
6472 - Versements aux CE	20 667,76		20 667,76	18 598,88		-2 068,88
6475 - Médecine travail, pharmacie	9 985,01		9 985,01	15 000,00		5 014,99
648 - Autres charges de personnel	45 905,20		45 905,20	45 132,01		-773,19
6419 - Gratifications, indemnités (détravail)	273 100,81	23 776,36	249 324,45			-249 324,45
023 - Viement Seca Investissement					22 059,76	22 059,76
042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	280 644,18		280 644,18		280 645,00	0,82
6611 - Amort. sur immobilisations	280 644,18		280 644,18		280 645,00	0,82
65 - Autres charges de gestion courante	153,10		153,10	180,00		26,90
6542 - Créances irrécouvrables	150,00		150,00	180,00		30,00
658 - Charge diverse gest courante	3,10		3,10			-3,10
66 - Charges financières	379 656,50	15,78	379 640,72	380 295,00		454,28
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	379 645,72		379 645,72	380 000,00		454,28
666 - Pertes de change	310,78	15,78	295,00	295,00		

67 - Charges exceptionnelles	88 532,53	10,36	88 532,53	88 564,00			11,07
6718 - Autres charges exceptionnelles	45 997,12	10,36	45 996,76	45 997,83			11,07
673 - Titres annulés	428,33		428,33	428,33			
678 - Autre charge exceptionnelle	41 610,56		41 610,56	41 610,56			
6788 - Ch except: Vol Legend décembre 2023	527,28		527,28	527,28			
TOTAL -	11 066 786,12	598 914,48	10 467 871,64	10 187 720,00	302 704,76		22 553,12
EXECUTION							
Compte	Montant brut des recettes		Montant net des recettes		Prévisions		Moins values
	Annulations						
002 - Résultat de fonctionnement							
013 - Atténuations de charges	36 096,82		36 096,82	36 096,82	639 170,76		639 170,76
64198 - Remboursements LSS	36 096,82		36 096,82	30 000,00			6 096,82
70 - Vanes de prod. fabriques, prest. de ser	6 556 323,98	743 441,20	5 812 882,78	5 800 995,00	212 187,76		
708 - Prestations de services	5 447 950,48	606 423,61	4 841 526,87	4 738 235,00	103 291,87		
7083 - Locations diverses	966 571,56	68 895,69	897 675,85	874 500,00	323 175,69		243 495,00
7085 - Papis & frais lectures	2 520,00		2 520,00	246 015,00			
7088 - Autre produit activité annexe	139 281,92	68 121,70	71 160,22	41 945,00	29 215,22		
74 - Subventions d'exploitation	4 145 679,51		4 145 679,51	4 077 859,00	67 820,51		
7471 - Subvention CAC	333 333,00		333 333,00		333 333,00		
7472 - Subvention Région Grand-Est	666 667,00		666 667,00		666 667,00		
7473 - Subvention Département	750 000,00		750 000,00		750 000,00		
7474 - Taxe Aéroport	695 237,33		695 237,33	660 859,00	34 378,33		
7475 - Fonds de péréquation	1 692 942,18		1 692 942,18		1 692 942,18		
7478 - Aide à l'emploi	7 500,00		7 500,00	-4 000,00	11 500,00		
76 - Produits financiers	1 789,31		1 789,31	1 789,00	0,31		
766 - Gains de change	1 483,42		1 483,42	1 789,00			285,58
7688 - Autres produits financiers	285,89		285,89		285,89		
77 - Produits exceptionnels	146 503,27	898,95	145 504,32	140 931,00	4 573,32		
7717 - dsgrèvement des impôts autres que IS				10 540,00			10 540,00
7718 - Autres produits exceptionnels	86 382,96	214,00	86 168,96	65 995,26	173,70		
773 - Mandats annulés	80 120,31	764,95	79 355,36	64 385,74	14 939,62		
TOTAL -	10 886 372,89	744 440,15	10 141 932,74	10 490 424,76			348 492,02

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

EXERCICE 2024

EPIC - AEROPORT DE VATRY

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE DE 2024
I - Budget principal				
Investissement	2415693,82	0	63977,92	2479671,74
Exploitation	639170,76		-325938,9	313231,86
Total I	3 054 864,58	0,00	-261 960,98	2 792 903,60
II - Budgets annexes à caractère industriel et commercial				
	0,00	0,00	0,00	0,00
Total II	0,00	0,00	0,00	0,00
Total I + II	3 054 864,58	0,00	-261 960,98	2 792 903,60

RESULTATS BUDGETAIRES

EXERCICE 2024

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_212-DE
Reçu le 25/04/2025

RESULTATS BUDGETAIRES

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 455 366,24	10 490 424,76	13 945 791,00
Titres de recettes émis (b)	856 822,57	10 886 372,89	11 743 195,46
Annulation de titres (c)		744 440,15	744 440,15
Recettes nettes (d=b-c)	856 822,57	10 141 932,74	10 998 755,31
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 455 366,24	10 490 424,76	13 945 791,00
Mandats émis (f)	797 676,65	11 066 786,12	11 864 462,77
Reversements de mandats (g)	4 832,00	598 914,48	603 746,48
Dépenses nettes (h=f-g)	792 844,65	10 467 871,64	11 260 716,29
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent (d-h)	63 977,92		
Déficit (h-d)		325 936,90	261 960,98
RESULTATS REPORTES			

EPIC Aéroport de Vatry

Compte administratif 2024

Présentation synthétique

Mars 2025

1. Section de fonctionnement

	Budget	Réalisé
Dépenses		
011 Charges à caractère général	4 369 666.00	4 369 665.71
012 Charges de personnel	5 349 015.00	5 349 015.00
65 Autres charges	180.00	153.10
66 Charges financières	380 295.00	379 840.72
67 Charges exceptionnelles	88 564.00	88 552.93
040 Amortissements	280 645.00	280 644.18
023 Virement section investissement	22 059.76	
Total	10 490 424.76	10 467 871.64
Recettes		
013 Atténuation de charges	30 000.00	36 096.82
70 Produits services	5 600 695.00	5 812 882.78
74 Subventions	4 077 859.00	4 145 679.51
76 Produits financiers	1 769.00	1 769.31
77 Produits exceptionnels	140 931.00	145 504.32
Total	9 851 254.00	10 141 932.74
002 Report N-1	639 170.76	
Résultat fonctionnement		-325 938.90

2. Section d'investissement

	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
<u>Dépenses</u>			
10 Dotation	2 325 455.24		
13 Subvention		150 000.00	
16 Emprunt	150 000.00	175 861.05	
20 Immobilisations incorporelles	225 784.00	466 983.60	277 045.00
21 Immobilisations corporelles	754 127.00		
27 Immobilisations financières			
Total	3 455 366.24	792 844.65	277 045.00
<u>Recettes</u>			
10 Dotation			
13 Subventions	450 000.00	289 210.73	160 789.27
16 Emprunts	8 560.61	8 560.61	
21 Immo.corporelles			
27 Immo.Financières	278 407.05	278 407.05	
021 Virement section de fonctionnement	22 059.76		
040 Opérations d'ordre	280 645.00	280 644.18	
Total	1 039 672.42	856 822.57	
001 Report N-1	2 415 693.82		
Résultat d'investissement		63 977.92	
Restes à réaliser			-116 255.73

3. Résultats de clôture 2024

	Résultats à la clôture 2023	Résultats 2024	Résultats clôture 2024	Restes à réaliser (RAR)	Résultats après RAR
Investissement	2 415 693.82	63 977.92	2 479 671.74	-116 255.73	2 363 416.01
Fonctionnement	639 170.76	-325 938.90	313 231.86		313 231.86
Total	3 054 864.58	-261 960.98	2 792 903.60	-116 255.73	2 676 647.87

RYDGE

Éclairer
Entreprendre
Réussir



RYDGE Conseil vous remercie pour
votre intérêt et votre confiance

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
**Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE**

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **10**

Ayant reçu mandat : **7**

Absents : **0**

Excusés : **2**

DELIBERATION n° CA25-03-213

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mars à 11 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 5 mars 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON donne pouvoir à
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Julien VALENTIN représenté par
M. Guy JANSON
M. Vincent VERSTRAETE représenté par
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON représenté par
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Philippe PICHERY représenté par
M. Alain BALLAND

Excusés :

Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET
M. Christian AUBERTIN

Excusés :

M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Alain BALLAND

M. Léo LEROY
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

M. Didier KURZ

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_213-DE
Reçu le 25/04/2025

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 (dix) membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Adoption du budget primitif 2025 avec reprise des résultats 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les documents budgétaires et comptable M4 présentés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** le budget primitif 2025, tel qu'il ressort des documents budgétaires joints à la présente délibération, élaborés selon l'instruction budgétaire et comptable M4.

Le Budget primitif 2025 s'équilibre comme suit :

Section Exploitation : 9 494 009,86 €

Section Investissement : 2 983 888,01 €

VOTES

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.


Le Président,
Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le 25/04/2025

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 25/04/2025
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 25/04/2025

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY

Siège social : Aéroport de Vatry – Bâtiment administratif rue Louis Blériot – 51320 BUSSY-LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n° 820 964 260

BUDGET PRIMITIF - 2025

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Votes :

- Pour : 8
- Contre : 2
- Abstention : 0

Date de convocation : 05/03/2025

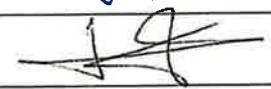
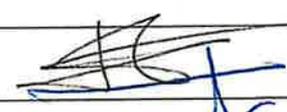
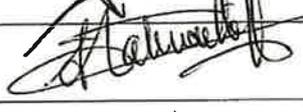
Présenté par le Directeur Général, Monsieur Fabrice PAUQUET

Et délibéré par le Conseil d'Administration,

Réuni en session

A Châlons-en-Champagne, le 21 mars 2025

Les membres :

NOM	REPRESENTATION	SIGNATURE
M. Jean-Marc ROZE	/	
M. Charles DE COURSON	Donne pouvoir à M. Rudy NAMUR	
Mme Frédérique SCHULTHESS	/	Excusée
M. Jean-Pierre FORTUNÉ	/	
M. Rudy NAMUR	/	
M. Christian BRUYEN	Donne pouvoir à M. Jean-Marc ROZE	
M. Julien VALENTIN	Représenté par son suppléant M. Guy JANSON	
M. Vincent VERSTRAETE	Représenté par son suppléant M. Philippe SALMON	
M. Thibaut DUCHÊNE	/	Excusé
M. Jacques JESSON	Représenté par son suppléant M. Pierre POUPART	
M. Arnaud ROBINET	Donne pouvoir à M. Jean-Pierre FORTUNÉ	
M. Philippe PICHERY	Représenté par son suppléant M. Alain BALLAND	

Certifié exécutoire par le Directeur, compte tenu de la transmission en préfecture,

Le, A,

Et de la publication le
Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_213-DE
Reçu le 25/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Numéro SIRET
8209642600013**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC**

POSTE COMPTABLE DE : AGENT COMPTABLE AEROPORT DE VATRY

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 494 009,86	9 180 778,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 313 231,86
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		9 494 009,86	9 494 009,86

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 706 843,01	343 427,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	277 045,00	160 789,27
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 479 671,74
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 983 888,01	2 983 888,01
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		12 477 897,87	12 477 897,87

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 634 727,00	0,00	2 825 520,00	2 825 520,00	2 825 520,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 663 831,00	0,00	5 652 707,00	5 652 707,00	5 652 707,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 080,00	0,00	150,00	150,00	150,00
Total des dépenses de gestion des services		9 303 638,00	0,00	8 478 377,00	8 478 377,00	8 478 377,00
66	Charges financières	450 000,00	0,00	357 000,00	357 000,00	357 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	165 205,86	165 205,86	165 205,86
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 758 638,00	0,00	9 150 582,86	9 150 582,86	9 150 582,86
023	Virement à la section d'investissement (6)	583 516,76	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	280 644,00	0,00	343 427,00	343 427,00	343 427,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		864 160,76	0,00	343 427,00	343 427,00	343 427,00
TOTAL		10 622 798,76	0,00	9 494 009,86	9 494 009,86	9 494 009,86

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 494 009,86
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 502 088,00	0,00	6 602 046,00	6 602 046,00	6 602 046,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 421 000,00	0,00	2 514 432,00	2 514 432,00	2 514 432,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		9 973 088,00	0,00	9 152 478,00	9 152 478,00	9 152 478,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
77	Produits exceptionnels	10 540,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		9 983 628,00	0,00	9 180 778,00	9 180 778,00	9 180 778,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		9 983 628,00	0,00	9 180 778,00	9 180 778,00	9 180 778,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	313 231,86
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 494 009,86
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	343 427,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	761 198,59	277 045,00	168 375,00	168 375,00	445 420,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	786 198,59	277 045,00	218 375,00	218 375,00	495 420,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 793 655,99	0,00	2 333 468,01	2 333 468,01	2 333 468,01
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 943 655,99	0,00	2 488 468,01	2 488 468,01	2 488 468,01
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 729 854,58	277 045,00	2 706 843,01	2 706 843,01	2 983 888,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 729 854,58	277 045,00	2 706 843,01	2 706 843,01	2 983 888,01

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 983 888,01
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	450 000,00	160 789,27	0,00	0,00	160 789,27
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	450 000,00	160 789,27	0,00	0,00	160 789,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture

051-820964260-20250321-CA202503_213-DE

Reçu le 25/04/2025

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Total des recettes réelles d'investissement		450 000,00	160 789,27	0,00	0,00	160 789,27
021	Virement de la section d'exploitation (4)	583 516,76		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	280 644,00		343 427,00	343 427,00	343 427,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		864 160,76		343 427,00	343 427,00	343 427,00
TOTAL		1 314 160,76	160 789,27	343 427,00	343 427,00	504 216,27

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 479 671,74
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 983 888,01
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	343 427,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 825 520,00		2 825 520,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 652 707,00		5 652 707,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150,00		150,00
66	Charges financières	357 000,00	0,00	357 000,00
67	Charges exceptionnelles	165 205,86	0,00	165 205,86
68	Dot., Amortist., dépréciat ^o , provisions	150 000,00	343 427,00	493 427,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	9 150 582,86	343 427,00	9 494 009,86

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 494 009,86
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 333 468,01	0,00	2 333 468,01
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	155 000,00	0,00	155 000,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	445 420,00	0,00	445 420,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat^o des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 983 888,01	0,00	2 983 888,01

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 983 888,01
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 000,00		36 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 602 046,00		6 602 046,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	2 514 432,00		2 514 432,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00
77	Produits exceptionnels	28 000,00	0,00	28 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	9 180 778,00	0,00	9 180 778,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	313 231,86
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 494 009,86
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	160 789,27	0,00	160 789,27
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		343 427,00	343 427,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	160 789,27	343 427,00	504 216,27

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 479 671,74
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 983 888,01
---	---------------------

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	4 634 727,00	2 825 520,00	2 825 520,00
60221	Combustibles et carburants	37 057,00	84 000,00	84 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	9 800,00	35 000,00	35 000,00
605	Achats de matériel, équipements	4 500,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	850 000,00	572 000,00	572 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	93 000,00	117 225,00	117 225,00
6064	Fournitures administratives	12 300,00	7 600,00	7 600,00
6066	Carburants	650,00	3 800,00	3 800,00
6068	Autres matières et fournitures	32 200,00	66 000,00	66 000,00
611	Sous-traitance générale	1 067 100,00	609 559,00	609 559,00
6122	Crédit-bail mobilier	10 050,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	92 000,00	158 000,00	158 000,00
6135	Locations mobilières	375 500,00	232 000,00	232 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	11 100,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	6 100,00	6 100,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	69 700,00	74 000,00	74 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 800,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	310,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	63 900,00	86 000,00	86 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 690,00	2 800,00	2 800,00
6156	Maintenance	216 600,00	159 000,00	159 000,00
6161	Multirisques	41 500,00	50 000,00	50 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	28 600,00	34 020,00	34 020,00
6168	Autres	1 100,00	200,00	200,00
618	Divers	4 950,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	273 000,00	120 000,00	120 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	3 900,00	3 900,00
6231	Annonces et insertions	2 340,00	16 000,00	16 000,00
6233	Foires et expositions	0,00	12 000,00	12 000,00
6237	Publications	1 100 000,00	145 166,00	145 166,00
6238	Divers	600,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	1 240,00	3 300,00	3 300,00
6248	Divers	300,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	15 100,00	20 600,00	20 600,00
6256	Missions	120,00	600,00	600,00
6257	Réceptions	4 000,00	2 400,00	2 400,00
6261	Frais d'affranchissement	4 100,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	49 700,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 020,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 100,00	10 600,00	10 600,00
6288	Autres	1 000,00	1 400,00	1 400,00
635111	Cotisal° Foncière des Entreprises	108 000,00	120 000,00	120 000,00
635112	Cotisal° Valeur Ajoutée Entreprises	10 500,00	12 000,00	12 000,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	1 200,00	1 000,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	800,00	1 250,00	1 250,00
6358	Autres droits	13 200,00	14 000,00	14 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 663 831,00	5 652 707,00	5 652 707,00
6211	Personnel intérimaire	226 000,00	226 000,00	226 000,00
6311	Taxe sur les salaires	47 502,00	70 882,00	70 882,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	259 528,00	260 000,00	260 000,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	14 015,00	28 400,00	28 400,00
6335	Versts libératoires exonérat° taxe appr.	18 831,00	19 000,00	19 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 083,00	1 806,00	1 806,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 901 600,00	3 470 741,00	3 470 741,00
6412	Congés payés	87 811,00	123 150,00	123 150,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	764 368,00	982 567,00	982 567,00
6452	Cotisations aux mutuelles	49 501,00	83 579,00	83 579,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	187 937,00	212 531,00	212 531,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	32 498,00	92 256,00	92 256,00

Ets Public de gestion Aéroport de Vatry - EPIC - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6472	Versements aux comités d'entreprise	17 410,00	24 295,00	24 295,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 500,00	11 000,00	11 000,00
648	Autres charges de personnel	42 247,00	46 500,00	46 500,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 080,00	150,00	150,00
6542	Créances éteintes	5 080,00	150,00	150,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		9 303 638,00	8 478 377,00	8 478 377,00
66	Charges financières (b) (8)	450 000,00	357 000,00	357 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	450 000,00	356 000,00	356 000,00
666	Pertes de change	0,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	165 205,86	165 205,86
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	165 205,86	165 205,86
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	150 000,00	150 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	150 000,00	150 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		9 758 638,00	9 150 582,86	9 150 582,86
023	Virement à la section d'investissement	583 516,76	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	280 644,00	343 427,00	343 427,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	280 644,00	343 427,00	343 427,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		864 160,76	343 427,00	343 427,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		864 160,76	343 427,00	343 427,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 622 798,76	9 494 009,86	9 494 009,86

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 494 009,86

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	50 000,00	36 000,00	36 000,00
64198	Autres remboursements	50 000,00	36 000,00	36 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 502 088,00	6 602 046,00	6 602 046,00
706	Prestations de services	5 639 628,00	5 867 072,00	5 867 072,00
7083	Locations diverses	574 500,00	614 974,00	614 974,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	246 015,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	41 945,00	120 000,00	120 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	3 421 000,00	2 514 432,00	2 514 432,00
74	Subventions d'exploitation	3 421 000,00	2 514 432,00	2 514 432,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		9 973 088,00	9 152 478,00	9 152 478,00
76	Produits financiers (b)	0,00	300,00	300,00
766	Gains de change	0,00	300,00	300,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 540,00	28 000,00	28 000,00
7717	Dégrèvement impôts (hors impôts bénéf)	10 540,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	28 000,00	28 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		9 983 628,00	9 180 778,00	9 180 778,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 983 628,00	9 180 778,00	9 180 778,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	313 231,86
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 494 009,86
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de liers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	25 000,00	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	25 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	761 198,59	168 375,00	168 375,00
2135	Installations générales, agencements	50 000,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	433 555,00	36 000,00	36 000,00
2181	Installat° générales, agencements	2 896,30	69 000,00	69 000,00
2182	Matériel de transport	29 159,89	45 000,00	45 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 249,55	18 375,00	18 375,00
2184	Mobilier	120 000,40	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	122 337,45	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		786 198,59	218 375,00	218 375,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 793 655,99	2 333 468,01	2 333 468,01
1021	Dotation	2 793 655,99	2 333 468,01	2 333 468,01
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	155 000,00	155 000,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	150 000,00	150 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 943 655,99	2 488 468,01	2 488 468,01
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 729 854,58	2 706 843,01	2 706 843,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 729 854,58	2 706 843,01	2 706 843,01

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	277 045,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 983 888,01
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	450 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	450 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		450 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		450 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	583 516,76	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	280 644,00	343 427,00	343 427,00
28031	Frais d'études	4 009,00	4 010,00	4 010,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	79 359,00	111 422,00	111 422,00
28135	Installations générales, agencements, ..	48 860,00	48 859,00	48 859,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 986,00	1 986,00	1 986,00
28154	Matériel industriel	15 088,00	40 400,00	40 400,00
28181	Installations générales, agencements	33 203,00	20 243,00	20 243,00
28182	Matériel de transport	40 518,00	45 937,00	45 937,00
28183	Matériel de bureau et informatique	19 863,00	23 086,00	23 086,00
28184	Mobilier	2 337,00	11 156,00	11 156,00
28188	Autres	35 421,00	36 328,00	36 328,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		864 160,76	343 427,00	343 427,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		864 160,76	343 427,00	343 427,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 314 160,76	343 427,00	343 427,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	160 789,27
----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	2 479 671,74
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 983 888,01
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 479 671,74	2 479 671,74
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-116 255,73	-116 255,73
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 363 416,01	2 363 416,01

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 363 416,01	2 363 416,01
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 363 416,01	2 363 416,01

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 483 468,01	2 483 468,01
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	343 427,00	343 427,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-2 140 041,01	-2 140 041,01

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 483 468,01	2 483 468,01
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		150 000,00	150 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	150 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 333 468,01	2 333 468,01
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1021	Dotations	2 333 468,01	2 333 468,01
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice volés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		343 427,00	III 343 427,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		343 427,00	343 427,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	4 010,00	4 010,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	111 422,00	111 422,00
28135	Installations générales, agencements, ..	48 859,00	48 859,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 986,00	1 986,00
28154	Matériel industriel	40 400,00	40 400,00
28181	Installations générales, agencements	20 243,00	20 243,00
28182	Matériel de transport	45 937,00	45 937,00
28183	Matériel de bureau et informatique	23 086,00	23 086,00
28184	Mobilier	11 156,00	11 156,00
28188	Autres	36 328,00	36 328,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat ^o des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EPIC Aéroport de Vatry

Budget 2025

Présentation synthétique

Mars 2025

1. Section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2025	Budget 2024	Réalisé 2024
011 Charges à caractère général	2 825 520.00	4 369 666.00	4 369 665.71
012 Charges de personnel	5 652 707.00	5 349 015.00	5 349 015.00
65 Autres charges	150.00	180.00	153.10
66 Charges financières	357 000.00	380 295.00	379 840.72
67 Charges exceptionnelles	165 205.86	88 564.00	88 552.93
68 Dotation aux provisions	150 000.00		
042 Opérations d'ordre	343 427.00	280 645.00	280 644.18
023 Virement section investissement		22 059.76	
Total	9 494 009.86	10 490 424.76	10 467 871.64
Recettes			
013 Atténuation de charges	36 000.00	30 000.00	36 096.82
70 Produits services	6 602 046.00	5 600 695.00	5 812 882.78
74 Subventions	2 514 432.00	4 077 859.00	4 145 679.51
76 Produits financiers	300.00	1 769.00	1 769.31
77 Produits exceptionnels	28 000.00	140 931.00	145 504.32
Total	9 180 778.00	9 851 254.00	10 141 932.74
002 Report N-1	313 231.86	639 170.76	
Résultat de fonctionnement	9 494 009.86		-325 938.90

1.A Section de fonctionnement : Produits des services (détail)

Nature	Budget 2025 (18 000 t)	Réalisé 2024 (11 051 t)
Cargo	4 032 000	2 473 460
Training	1 170 396	1 107 712
Aviation commerciale	270 036	874 260
Aéro-Club	2 400	2 151
Aviation d'affaires	388 800	384 910
Loyers AOT	634 000	803 580
Refacturations	120 000	119 348
Parking	11 604	74 652
Rattachements	-27 190	-27 190
Total chapitre 70	6 602 046	5 812 883

2. Section d'investissement

Dépenses	Budget 2025		Budget 2024 Réalisé 2024
	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	
		Total	
10 Dotation		2 333 468.01	2 325 455.24
13 Subvention		0.00	
16 Emprunt		155 000.00	150 000.00
20 Immobilisations incorporelles		50 000.00	175 861.05
21 Immobilisations corporelles	277 045.00	168 375.00	754 127.00
27 Immobilisations financières		0.00	466 983.60
Total	277 045.00	2 706 843.01	3 455 366.24
Recettes			
10 Dotation			
13 Subvention	160 789.27		150 000.00
16 Emprunt			8 560.61
21 Immobilisations corporelles			
27 Immobilisations financières			278 407.05
021 Virement section exploitation		343 427.00	22 059.76
040 Opérations d'ordre			280 645.00
Total	160 789.27	343 427.00	794 652.84
002 Report N-1			2 479 671.74
Résultat d'investissement			63 977.92

RYDGE

Éclairer
Entreprendre
Réussir

RYDGE Conseil vous remercie pour
votre intérêt et votre confiance

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **10**

Ayant reçu mandat : **7**

Absents : **0**

Excusés : **2**

DELIBERATION n° CA25-03-215

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mars à 11 h 30, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 5 mars 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON donne pouvoir à
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Julien VALENTIN représenté par
M. Guy JANSON
M. Vincent VERSTRAETE représenté par
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON représenté par
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Philippe PICHERY représenté par
M. Alain BALLAND

Excusés :

Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET
M. Christian AUBERTIN

Excusés :

M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Alain BALLAND

M. Didier KURZ
M. Lénaïc LEROY
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 (dix) membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation de la convention de financement avec la Région Grand Est pour l'année 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la convention annuelle 2025 de financement du fonctionnement entre la Région Grand Est et l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à signer la convention de financement avec la Région Grand Est pour l'année 2025.

VOTES

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.


Le Président
Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le 25/04/2025
Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 25/04/2025
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 25/04/2025

**CONVENTION ANNUELLE 2025 DE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L'AÉROPORT DE VATRY**

ENTRE

La Région Grand Est, représentée par son Président, Monsieur Franck LEROY, dûment habilité par décision N° 25CP-488 de la Commission Permanente en date du 28 mars 2025, ci-après dénommée « La Région »,

D'une part,

ET

Établissement Public de gestion de l'Aéroport de Vatry, situé Europort Vatry – Bâtiment Administratif, Rue Louis Blériot 51320 BUSSY-LETTREE, représenté par son Directeur, Monsieur Fabrice PAUQUET, dûment habilitée par la décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2025, ci-après dénommé « Le bénéficiaire »,

D'autre part,

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE,

VU le régime européen d'aides exempté de notification n° SA. 111671 relatif aux aides au fonctionnement des aéroports à très faible trafic

VU les articles L. 1511-1 à L.1511-5 et L.4211-1 du CGCT,

VU la délibération 24CP-901 de la Commission Permanente en date du 24 mai 2024 relative au financement 2024 de l'EPGAV.

L'EPGAV ayant un trafic passager inférieur à 200 000 passagers en 2024 (86 449 passagers enregistrés à fin décembre) et un trafic fret inférieur à 200 000 tonnes (11 051 tonnes enregistrées à fin décembre), il est éligible au régime d'aides exemptées de notification (n° SA.111671) relatif aux aides au fonctionnement des aéroports à très faible trafic.

Ce règlement général d'exemption par catégories déclare certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur et les exempte de l'obligation de notification préalable à la Commission européenne ou à l'Etat dans le cadre des régimes d'aides nationaux. Il s'applique aux infrastructures aéroportuaires en vertu du règlement (UE) du 14 juin 2017 précité.

Le présent régime a pour objet de permettre aux entités publiques définies ci-dessous de participer au financement du fonctionnement des aéroports à très faible trafic conformément aux règles applicables en matière d'aides d'Etat au sens de l'article 107, paragraphe 1, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Lorsqu'elles envisagent d'accorder des aides au fonctionnement à un exploitant d'aéroport, les entités publiques sont invitées à respecter les conditions du présent régime afin de bénéficier d'une exemption de notification. Ces aides sont octroyées sous l'intitulé suivant : « Aide allouée dans le cadre du régime d'aides exemptées n° SA.111671 relatif aux aides au fonctionnement des aéroports à très faible trafic ».

Ce régime constitue le cadre juridique national des aides au fonctionnement pour les aéroports dont le trafic annuel moyen n'excède ni deux cent mille passagers, ni deux cent mille tonnes de fret.

Les aides accordées dans le cadre du présent régime poursuivent les objectifs suivants :

- optimiser la contribution du maillage des aéroports français à un développement équilibré du territoire ;
- faciliter le développement des échanges aériens transrégionaux par la création ou le renforcement de points d'accès aéroportuaires régionaux ;
- favoriser le développement économique régional.

Il convient de déterminer les modalités d'accompagnement financier consenties par la Région pour le fonctionnement de cet aéroport pour l'année 2025.

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le montant de la subvention régionale pour l'année 2025 versée au bénéficiaire, relative au fonctionnement de sa structure.

Article 2 – Définition du montant de la subvention de la Région pour 2024

Sur la base du montant maximum d'aides d'Etat défini au titre de la période transitoire, le Conseil Régional attribuera au bénéficiaire une subvention de fonctionnement de 533 000 € pour l'année 2025.

Article 3 – Modalités de versement de la subvention octroyée par la Région

Un premier versement sera effectué, après signature et notification de la présente convention, à hauteur de 80 % du montant de subvention, visé à l'article 4, sur appel de fond du bénéficiaire accompagné :

- Du budget prévisionnel 2025 signé en original de la plateforme faisant apparaître :
 - Le montant total des dépenses prévisionnelles en faisant apparaître : achats de matières et de fournitures, charges externes, charges de personnel, impôts et taxes, autres charges externes, charges financières, dotations aux amortissements, intérêts sur les bénéfices et les résultats ;
 - Ainsi que le montant total des recettes prévisionnelles en faisant apparaître : recettes d'exploitation, redevance domaniale, transfert et remboursement de charges, subvention d'exploitation (Etat : majoration de la taxe d'aéroport), subvention d'exploitation (collectivités), reprise sur provisions d'exploitation et autres produits de gestion courante.

Un second versement sera effectué, à hauteur de 20 % du montant de cette subvention, au plus tard le 08 novembre 2025, sur appel de fond du bénéficiaire accompagné :

- D'un état global des crédits relatifs aux engagements en cours, signé de l'ordonnateur de l'établissement ;
- Du bilan et du compte de résultat du dernier exercice clos ;
- D'une note conjoncturelle justifiant le besoin de financement en lien avec l'article 9 de la présente convention « Conditions d'utilisation de la subvention » ;
- De la copie de toutes nouvelles conventions ou marchés publics engageant l'Etablissement Public pour un montant supérieur à 250 000 €.

Article 4 – Modalités de contrôle

- 4.1 La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût des opérations subventionnées.
- 4.2 Le bénéficiaire accepte que la Région puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de quatre ans à compter de la date du dernier versement.

Article 5 – Durée de la convention

- 5.1 La convention prend effet à la date de notification par la Région au bénéficiaire, et expire à la date du dernier versement du solde des flux financiers dus au titre de la présente convention, après avoir constaté que chacun des partenaires signataires a satisfait à ses obligations.
- 5.2 Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de quatre ans à compter du paiement du solde par la Région.

Article 6 – Conditions d'utilisation de la subvention octroyée par la Région

- 6.1 Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.
- 6.2 En cas d'excédent comptable d'exploitation sur l'année 2024, celui-ci, conformément aux règles comptables devra couvrir en priorité les restes à réaliser de la section d'investissement, le déficit de la section d'investissement (le cas échéant).

En cas de plus-value nette de cession d'éléments d'actifs, cette plus-value est affectée au financement des dépenses d'investissement.

Une fois ces opérations comptables effectuées, le bénéficiaire s'engage à ce que le surplus finance prioritairement les dépenses d'exploitation afin de réduire le montant des aides publiques nécessaires au financement du fonctionnement.

Suite à la décision de son Conseil d'Administration approuvant l'intégration des résultats 2024, le bénéficiaire notifiera à la Région le montant de la participation attendu recalculé pour 2025 dans le respect des conditions ci-dessus.

- 6.3 Le bénéficiaire s'engage, en respectant la charte graphique de la Région, à mentionner le soutien financier de la Région sur tout document officiel destiné à des tiers relatifs à l'action subventionnée.
- 6.4 Le bénéficiaire s'engage à respecter les règles de mise en concurrence pour les prestations nécessaires à la réalisation de l'opération subventionnée.

Article 7 – Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 8 – Dénonciation et Résiliation de la convention

- 8.1 Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, moyennant un préavis écrit de deux mois et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas le bénéficiaire n'a droit qu'à la partie de la subvention correspondant à l'exécution partielle de l'action.
- 8.2 La Région peut décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme à la convention en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire d'une des obligations qui lui incombent.
- 8.3 La Région peut de même mettre fin à la convention sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention.
- 8.4 Dans l'ensemble de ces hypothèses, les conditions de remboursement de la subvention s'effectuent, le cas échéant, selon les modalités définies à l'article 9.1.

Article 9 – Modalités de remboursement de la subvention

- 9.1 En cas de résiliation de la convention, la Région se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.
- 9.2 La Région est en droit d'exiger après mise en demeure, le reversement du montant versé en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non conforme de la subvention ou de non transmission des pièces justificatives dans le délai imparti.

Article 10 – Litiges

- 10.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable, dans un délai de 45 jours.
- 10.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 11 – Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- La présente convention

Article 12 – Dispositions finales

- 12.1 Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention, à l'exception de l'objet, sont tenues pour non valides ou déclarées nulles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur validité.
- 12.2 En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.
- 12.3 Sous réserve d'une éventuelle modification par voie d'avenant dans les conditions posées à l'article 10, la présente convention ainsi que les annexes en faisant partie intégrante, expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer au présent contrat.
- 12.3 Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie, à l'une quelconque des obligations visées dans la présente convention, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

**Fait à Strasbourg, le ____ / ____ / 2025
En autant d'exemplaires que de parties**

**POUR LE BENEFICIAIRE,
Le Directeur,**

**POUR LA RÉGION,
Le Président du Conseil Régional,**

Fabrice PAUQUET

Franck LEROY

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : 10

Ayant reçu mandat : 7

Absents : 0

Excusés : 2

DELIBERATION n° CA25-03-216

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mars à 11 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 5 mars 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON donne pouvoir à
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Julien VALENTIN représenté par
M. Guy JANSON
M. Vincent VERSTRAETE représenté par
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON représenté par
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Philippe PICHERY représenté par
M. Alain BALLAND

Excusés :

Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET
M. Christian AUBERTIN

Excusés :

M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
~~M. Alain BALLAND~~

M. Didier KURZ
M. Léo LEROY
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 (dix) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation de l'avenant n° 3 de la Convention annuelle 2023 de financement des investissements de la zone aéroportuaire de Vatry avec la Région Grand Est.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n°25CP-140 en date du 24 janvier 2025 relative à l'avenant 3 à la convention de financement du programme d'investissement 2023 de l'aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** l'avenant n° 3 de la convention annuelle 2023 de financement des investissements de la zone aéroportuaire de Vatry avec la Région Grand Est.
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à signer l'avenant de la convention annuelle 2023 de financement des investissements de la zone aéroportuaire de Vatry avec la Région Grand Est en annexe.

VOTES

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.


**Le Président,
Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire le 25/04/2025
Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 25/04/2025
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 25/04/2025

**AVENANT 3 A LA CONVENTION ANNUELLE 2023 DE FINANCEMENT DES
INVESTISSEMENTS DE LA ZONE AEROPORTUAIRE DE VATRY**

ENTRE

La Région Grand Est représentée par le Président du Conseil Régional, dûment habilité par la décision N°24CP-2064 de la Commission Permanente en date du 24 janvier 2025, ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

ET

L'Etablissement Public de gestion de l'aéroport de Vatry, représenté par son Directeur Général, M. Fabrice PAUQUET, dûment habilité par la décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2025, ci-après dénommé « Le bénéficiaire »,

d'autre part,

VU la délibération N°23CP-1501 de la Commission Permanente en date du 22 septembre 2023 relative au financement du programme d'investissement 2023 de l'aéroport de Vatry.

VU la délibération N°24CP-1221 de la Commission Permanente en date du 21 juin 2024 relative à l'avenant 1 à la convention de financement du programme d'investissement 2023 de l'aéroport de Vatry.

VU la délibération N°24CP-2064 de la Commission Permanente en date du 15 novembre 2024 relative à l'avenant 2 à la convention de financement du programme d'investissement 2023 de l'aéroport de Vatry.

VU la délibération N°24CP-2064 de la Commission Permanente en date du 24 janvier 2025 relative à l'avenant 3 à la convention de financement du programme d'investissement 2023 de l'aéroport de Vatry.

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant de modifier les modalités de versement de la subvention et la date d'éligibilité des dépenses.

Article 2 – Modification de l'article Article 4 – Modalités de versement de la subvention

L'article 4 est modifié comme suit :

Un premier versement sera effectué, après signature et notification de la présente convention, à hauteur de 50 % du montant de subvention, visé à l'article 3.1, sur appel de fond du bénéficiaire.

Un second versement pourra être effectué sur appel de fond du bénéficiaire avant le 15 juin 2025. Cette demande sera accompagnée de la production des pièces justificatives des dépenses mandatées, signées par le comptable public de l'établissement.

La demande de solde devra être effectuée au plus tard le 15 novembre 2025, sur appel de fond du bénéficiaire, accompagné d'un justificatif des engagements du programme annuel signé de l'ordonnateur de l'établissement.

Cette demande de solde sera accompagnée de la production des pièces justificatives des dépenses mandatées, signées par le comptable public de l'établissement. Les montants indiqués pour chacune des opérations figurant en annexe 1 de la présente convention constituent des montants prévisionnels et peuvent faire l'objet d'ajustement à la hausse ou à la baisse dans le cadre de la production des justificatifs liée à la demande de solde, et ce sous réserve que le montant global de la participation régionale prévue pour l'année 2023 et figurant à l'article 3.1 soit respectée.

Dans le cas où ces dépenses réelles seraient inférieures au montant prévisionnel visé à l'article 2.1, la subvention régionale sera réduite au prorata des clefs de financement visés à l'article 3. Le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Région les sommes déjà versées qui viendraient en excédent du montant définitif de la participation régionale.

Cette réduction de la subvention à verser s'effectue si possible par réduction correspondante du solde restant dû visé à l'article 4 de la présente convention et, à défaut, par une demande de remboursement des montants versés en excédent si le montant total déjà acquitté par la Région dépasse le montant final effectivement dû par celle-ci.

Article 3 – Mise à jour de l'article 5 de la convention annuelle 2023 de financement des investissements

L'article 5 est modifié comme suit :

Les dépenses subventionnables au titre du programme 2023 sont éligibles jusqu'au 15 novembre 2025.

**Fait à Strasbourg, le .../.../...
en autant d'exemplaires que de parties**

**POUR LE BENEFICIAIRE,
La Directeur Général,**

**POUR LA REGION,
Le Président du Conseil Régional,**

Fabrice PAUQUET

Franck LEROY

Les informations à caractère personnel vous concernant sont destinées à la Région, responsable du traitement de ces données, dans le cadre de la gestion de cette convention.
La Région s'engage à respecter les dispositions de la loi Informatique et Libertés (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).
En conséquence, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à la direction de la Région en charge de cette convention.

ANNEXE 1

Budget d'investissement 2023 en Hors Taxe.

Nature des investissements	Montant HT
Fret/Piste	
PUSH Electrique	175 000 €
Transformation Aviramp électrique	10 000 €
Dégivreuse	210 000 €
GPU électrique	77 045 €
Moyens généraux	
1 camion électrique / Balisage équipé	34 190 €
Changements plots éclairage	6 176 €
Réhabilitation salon équipage et salon VIP (accueil J.O. 2024)	72 739 €
Cybersécurité	
Etude préalable cabinet ORNISEC	10 000 €
Changement nom de domaine internet	15 000 €
Sécurisation serveurs	79 000 €
Phase 1 SMSI	35 850 €
Contrôle d'accès	25 000 €
TOTAL	750 000 €

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : 10

Ayant reçu mandat : 7

Absents : 0

Excusés : 2

DELIBERATION n° CA25-03-217

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mars à 11 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 5 mars 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON donne pouvoir à
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Julien VALENTIN représenté par
M. Guy JANSON
M. Vincent VERSTRAETE représenté par
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON représenté par
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Philippe PICHERY représenté par
M. Alain BALLAND

Excusés :

Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET
M. Christian AUBERTIN

Excusés :

M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Alain BALLAND
M. Didier KURZ

M. Lénéïc LEROY
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 (dix) membres à voix délibérative étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Délégation quant à la passation de marchés publics.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant le renouvellement des marchés suivants arrivés ou arrivant à échéance :
 - Marché du Travail Temporaire
 - Marché du Multiplexage Optique
 - Marché de la Sureté Aéroportuaire (10/2025)

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DONNE** délégations au Président ou au Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry afin de procéder à l'ensemble des formalités quant à la préparation, la passation et l'exécution des marchés, accords-cadres et actes dérivés relatifs à :
 - Marché du Travail Temporaire
 - Marché du Multiplexage Optique
 - Marché de la Sureté Aéroportuaire (10/2025)
- **AUTORISE** le Président ou le directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à signer tous les documents relatifs aux présentes délégations.

VOTES

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

**Le Président,
Jean-Marc ROZE**



Certifié exécutoire le 25 / 04 / 2025

Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 25 / 04 / 2025
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 25 / 04 / 2025

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : 10

Ayant reçu mandat : 7

Absents : 0

Excusés : 2

DELIBERATION n° CA25-03-214

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 21 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mars à 11 h 30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 5 mars 2025, s'est réuni au Département de la Marne :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Jean-Marc ROZE
M. Charles DE COURSON
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Vincent VERSTRAETE
M. Jacques JESSON
M. Arnaud ROBINET
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Charles DE COURSON donne pouvoir à
M. Rudy NAMUR
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à
M. Jean-Marc ROZE
M. Julien VALENTIN représenté par
M. Guy JANSON
M. Vincent VERSTRAETE représenté par
M. Philippe SALMON
M. Jacques JESSON représenté par
M. Pierre POUPART
M. Arnaud ROBINET donne pouvoir à
M. Jean-Pierre FORTUNÉ
M. Philippe PICHERY représenté par
M. Alain BALLAND

Excusés :

Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Thibaut DUCHENE

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Fabrice PAUQUET
M. Christian AUBERTIN

Excusés :

M. Bruno GANTELET

Assistent également à la réunion :

Mme Sabine GALICHER
M. Charles GERMAIN
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Cyril LAURENT
M. Guy JANSON
M. Philippe SALMON
M. Pierre POUPART
M. Alain BALLAND

M. Didier KURZ
M. Lénaïc LEROY
Mme Céline THOMAS
M. Daniel FRIZOT
Mme Nathalie KALBE
Mme Sonia PIERRARD

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20250321-CA202503_214-DE
Reçu le 25/04/2025

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. 10 (dix) membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation de la convention de financement avec le Département de la Marne pour l'année 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la convention annuelle 2025 de financement du fonctionnement entre le Département de La Marne et l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.
- **AUTORISE** le Directeur de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry à signer la convention de financement avec le Département de la Marne pour l'année 2025.

VOTES

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.


Le Président,
Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire le 25/04/2025
Compte tenu de :

- La transmission en préfecture le : 25/04/2025
- La publication sur le site www.xcr-airport.com le : 25/04/2025

**CONVENTION ANNUELLE 2025
DE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L'AEROPORT DE VATRY**

ENTRE

Le Département de La Marne, Hôtel du Département, 40 rue Carnot, 51000 Châlons-en-Champagne, représenté par son Président, Monsieur Jean-Marc ROZE, dûment habilité par délibération SE25-01-I-12 du Conseil départemental en date 31/01/ 2025, ci-après dénommé « Le Département »,

D'une part,

ET

Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry (EPGAV), situé Europort Vatry – Bâtiment Administratif, Rue Louis Blériot 51320 BUSSY-LETTREE, représenté par son Directeur, dûment habilité par la décision du Conseil d'administration du 21 mars 2025, ci-après dénommé « Le bénéficiaire »,

D'autre part,

VU les lignes directrices sur les aides d'Etat aux aéroports et aux compagnies aériennes, JOUE du 04 avril 2014, C/99p3,

VU la communication de la Commission relative à la prolongation du régime spécifique applicable aux aides au fonctionnement en faveur des aéroports accueillant jusqu'à 700 000 passagers par an prévu dans les lignes directrices sur les aides d'Etat aux aéroports et aux compagnies aériennes, JOUE du 18 décembre 2018, C456/06, prorogée par la communication de la Commission, JOUE du 11 juillet 2023, C 244/01,

VU la décision CE du 08 avril 2015- C(2015) 2267 final – Aides d'Etat SA.38936 (2014/N) – France – Régime d'aide à l'exploitation des aéroports français,

VU les articles L. 1511-1 à L.1511-5 et L.5211-1 du CGCT,

VU la délibération du Conseil départemental du 31/01/2025.

VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPGAV du 21/03/2025.

La commission européenne reconnaît que dans les conditions actuelles du marché, les aéroports de petites tailles peuvent éprouver des difficultés à assurer le financement de leurs activités en l'absence de participations publiques sous formes d'aides d'exploitation.

Les lignes directrices prévoient depuis 2014 la possibilité d'attribuer un montant maximal d'aides au fonctionnement selon un modèle basé sur le déficit de financement des coûts d'exploitation initial au début de la période transitoire. Celui-ci est défini comme étant la moyenne des déficits de financement des coûts d'exploitation (soit le montant des coûts d'exploitation non couvert par les recettes) au cours des cinq années qui précèdent le début de la période transitoire (soit de 2009 à 2013).

La Commission Européenne consent que les aéroports dont le trafic de passagers annuel est inférieur ou égal à 700 000 personnes puissent rencontrer davantage de difficultés pour parvenir à la pleine couverture des coûts au cours de la période transitoire de 10 ans.

C'est la raison pour laquelle les lignes directrices prévoient un régime spécifique pour ces aéroports. Celui-ci fixe le montant d'aide maximum pouvant être autorisé pour les aéroports relevant de cette catégorie à 80 % du

déficit de financement des coûts d'exploitation initial durant une période de dix ans à compter du début de la période transitoire, à savoir avril 2014.

Face à la crise que traverse l'industrie de l'aviation en raison de la pandémie de COVID-19 et au regard de l'impact du contexte géopolitique mondial, qui ont nui à la rentabilité des aéroports régionaux et de petite taille, la Commission a adopté une nouvelle communication en 2023. Afin d'éviter la fermeture éventuelle des aéroports régionaux et son impact négatif sur la connectivité, elle prolonge jusqu'au 4 avril 2027 la période transitoire pendant laquelle les États membres de l'UE peuvent octroyer des aides pour couvrir les coûts de fonctionnement de ces aéroports. Elle prolonge également jusqu'au 4 avril 2027 le régime permettant une intensité d'aide plus élevée pour les aéroports accueillant jusqu'à 700 000 passagers par an.

Ainsi, le montant d'aide maximum est maintenu à 80% du déficit initial de financement des coûts d'exploitation pour une période de treize ans à compter du début de la période transitoire, soit jusqu'en avril 2027.

Il convient de déterminer les modalités d'accompagnement financier consenti par le Département pour le fonctionnement de cet aéroport pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025.

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le montant de la subvention accordée par le Département au bénéficiaire, relative au fonctionnement de sa structure du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025.

Article 2 – Définition du déficit d'exploitation sur la période transitoire (2009-2013)

Le montant du déficit d'exploitation sur la période transitoire (2009-2013) au sens des lignes directrices est de 14 779 302 € HT.

Article 3 – Définition du montant maximum d'aides d'Etat sur la période 2014-2027

Ce montant maximum représente 80% du montant du déficit moyen annuel calculé sur la base du déficit défini à l'article 2 appliqué sur 13 ans, soit 31 156 948 € HT, et en application de la communication 2023/C 244/01 de la Commission Européenne.

Article 4 – Bilan des aides publiques déjà versées au titre de la période transitoire

L'établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry a été créé le 13 mai 2016 par le Département de la Marne lequel a apporté une dotation initiale de 3 millions d'euros, portée à 4 millions en 2022.

En 2024, 1 750 000 € d'aides ont été apportées par les collectivités territoriales à savoir :

- ✓ Conseil Régional Grand-Est : 666 667 € ;
- ✓ Communauté d'Agglomération de Châlons : 333 333 € ;
- ✓ Département de la Marne : 750 000 €

Article 5 – Définition du montant de la subvention

Sur la base du montant maximum d'aides d'Etat défini au titre de la période transitoire, le Département attribuera au bénéficiaire une subvention de fonctionnement maximum de 735 000 €, répartie selon les modalités définies à l'article 6.

Article 6 – Modalités de versement de la subvention octroyée par Le Département

Le versement de la subvention peut être effectué en une ou plusieurs échéances, selon le besoin justifié de l'établissement, et après signature de la présente convention. Ce ou ces versements ont lieu sur la base d'un ou plusieurs appels de fond du bénéficiaire, accompagnés d'une note détaillée justifiant le besoin de financement.

Article 7 – Modalités de contrôle

- 7.1 Le Département se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût des opérations subventionnées.
- 7.2 Le bénéficiaire accepte que le Département puisse contrôler l'utilisation qui a été faite de la subvention pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de quatre ans à compter de la date d'achèvement de la convention.

Article 8 – Durée de la convention

- 8.1 La convention prend effet à la date de sa signature et expire à la date du dernier versement du solde des flux financiers dus au titre de la présente convention, après avoir constaté que chacun des partenaires signataires a satisfait à ses obligations.
- 8.2 Le bénéficiaire s'engage toutefois, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de quatre ans à compter du paiement du solde par le Département.

Article 9 – Conditions d'utilisation de la subvention

- 9.1 Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.
- 9.2 Après approbation du compte financier 2024, ce dernier sera transmis par le bénéficiaire au Département.

En cas d'excédent comptable d'exploitation, celui-ci, conformément aux règles comptables devra en priorité couvrir le solde du report à nouveau lorsqu'il est débiteur, puis une fois cette couverture effectuée, il devra couvrir les restes à réaliser de la section investissement, le déficit de la section d'investissement (le cas échéant).

En cas de plus-value nette de cession d'éléments d'actifs, cette plus-value est affectée au financement des dépenses d'investissement.

Une fois ces opérations comptables effectuées, le bénéficiaire s'engage à ce que le surplus finance prioritairement les dépenses d'exploitation afin de réduire les participations publiques nécessaires au financement du fonctionnement.

Suite à la décision de son Conseil d'administration approuvant l'intégration des résultats 2024 le bénéficiaire notifiera au Département le montant de participation attendu, recalculé pour 2025 dans le respect des conditions ci-dessus.

Toutes subventions non appelées ne seront pas reportées sur l'exercice suivant.

- 9.3 Le bénéficiaire s'engage, en respectant la charte graphique du Département, à mentionner le soutien financier du Département sur tout document officiel destiné à des tiers relatifs à l'action subventionnée.

- 9.4 Le bénéficiaire s'engage à respecter les règles de mise en concurrence pour les prestations nécessaires à la réalisation de l'opération subventionnée.

Article 10 – Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 11 – Dénonciation et Résiliation de la convention

- 11.1 Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment à l'exécution de la présente convention, moyennant un préavis écrit de deux mois envoyé par lettre recommandée avec AR et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas le bénéficiaire n'a droit qu'à la partie de la subvention correspondant à l'exécution partielle de l'action, sur la base des justificatifs comptables et d'une note d'opportunité.
- 11.2 Le Département peut décider après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours et sans indemnité quelconque de sa part, de mettre un terme à la convention en cas d'inexécution injustifiée par le bénéficiaire d'une des obligations qui lui incombent.
- 11.3 Le Département peut de même mettre fin à la convention, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir la subvention prévue dans la convention.
- 11.4 Dans l'ensemble de ces hypothèses, les conditions de remboursement de la subvention s'effectuent, le cas échéant, selon les modalités définies à l'article 12.1.

Article 12 – Modalités de remboursement de la subvention

- 12.1 En cas de résiliation de la convention, le Département se réserve le droit de demander, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.
- 12.2 Le Département est en droit d'exiger après mise en demeure, le reversement du montant versé en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non conforme de la subvention ou de non transmission des pièces justificatives dans le délai imparti.

Article 13 – Litiges

- 13.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable, dans un délai de 45 jours.
- 13.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne - 25 rue du Lycée 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE, seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

Article 14 – Pièces contractuelles

Pièce contractuelle : la présente convention.

Article 15 – Dispositions finales

- 15.1 Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention, à l'exception de l'objet, sont tenues pour non valides ou déclarées nulles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur validité.
- 15.2 En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

- 15.3 Sous réserve d'une éventuelle modification par voie d'avenant dans les conditions posées à l'article 10, la présente convention exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer au présent contrat.
- 15.4 Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie, à l'une quelconque des obligations visées dans la présente convention, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Fait en 2 exemplaires à Châlons en Champagne, le

**POUR LE BENEFICIAIRE,
Le Directeur de l'EPGAV**

**POUR LE DÉPARTEMENT,
Le Président, du Conseil départemental**

M. Fabrice PAUQUET

M. Jean-Marc ROZE

